

REHAUPAL

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC2

PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement**Acte instituant la servitude :** Classé le 08/12/1910**Désignation de la servitude :**

LE THOLY-REHAUPAL: Gorge dite -Le Trou de l'Enfer- entre la Racine et le Haut Vacon dans la vallée du Barba.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.